Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_03-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 24 février 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 2 mars 2026

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU CAMPING DE PENN ENEZ : DÉSIGNATION DU GÉRANT

RAPPORT N°03-02/2026

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_03-DE

Par délibération en date du 24 novembre 2025, le Conseil municipal a décidé de relancer une mise en concurrence dans le cadre de l'occupation du camping municipal afin de gérer ce lieu. En effet, la convention actuelle prend fin au 1er mars 2026. De ce fait, la commission Economie-Tourisme a émis un avis favorable dans la remise en concurrence du lieu pour trois ans.

Durant les trois prochaines années, le nouveau conseil municipal pourra lancer la réflexion sur le devenir du lieu en prenant en compte le développement touristique de la Commune.

Le dossier a été mis en ligne le 2 janvier 2026 pour une remise des offres au 30 janvier à 12h. Les critères étaient : présentation du projet d'exploitation : 35% ; présentation des critères environnementaux : 15% ; présentation du candidat : 15% ; valeur économique et financière : 35%. Trois entreprises ont répondu dans les délais : 1 – EURL QUERE Patrick, 2- Emmanuel ROME, 3 – CAMPING-CAR PARK.

Suite à l'analyse des offres, l'offre de la société CAMPING-CAR PARK a été rejetée car elle ne répondait pas au besoin puisque cette offre se basait sur la gestion des camping-cars et non sur le camping dans son entièreté.

Par conséquent, il restait deux offres à analyser. Suivant le tableau d'analyse, c'est EURL QUERE Patrick qui obtient le plus de points selon les critères avec 68 points suivi d'Emmanuel ROME avec 54 points.

Le Jury camping s'est réuni le 12 février 2026 et a rendu un avis favorable pour attribuer à EURL Patrick QUERE la concession.

Par conséquent, sur avis du jury du camping, je vous propose :

- de retenir la société EURL Patrick QUERE pour la concession du camping municipal pour trois ans.

- d'autoriser M. le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_03-DE

Commune de Landéda
Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 25
Présents	= 20
Votants	= 22

Délibération du conseil municipal
N°**03-02/2026**
Réunion du 02 mars 2026

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU CAMPING DE PENN ENEZ : DESIGNATION DU GERANT

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn BOSSARD, Jean-Luc CATTIN, Philippe COAT, Christine CHEVALIER, Céline SIMIER, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Catherine COUSTANCE, Rachel BODENES, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Clément FORICHER, Martine KERFOURN

Absents :
Danielle FAVE donne procuration à Catherine COUSTANCE
Muriel COLLOMBAT donne procuration à Rachel BODENES

Italia BIANCHI-RAMEL, Christophe ARZUR et Pascale BIHANNIC

Madame Rachel BODENES a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 22 voix Pour,

Monsieur Jean-Luc CATTIN, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

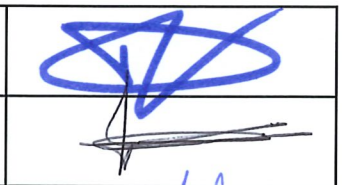
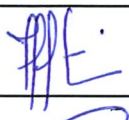
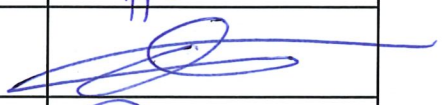
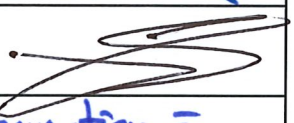
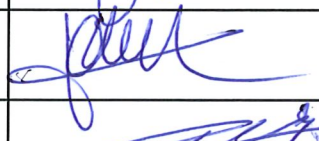
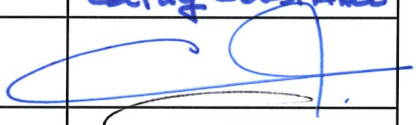
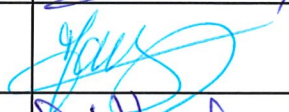
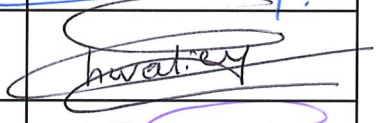
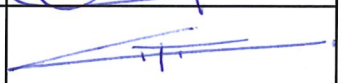
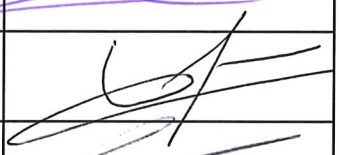
Vu l'avis du jury camping en date du 12 février 2026,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de retenir la société EURL Patrick QUERE pour la concession du camping municipal pour trois ans.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260302-2026_03_02_03-DE

KERLAN David		LOUARN Hervé	Démissionnaire
TRÉGUER Alexandre		COUSTANCE Catherine	
POULNOT – MADEC Anne		LOUBOUTIN Marie-Laure	
LE GOFF Laurent		QUÉZÉDÉ Laurent	
BOSSARD Nolwenn		SORDET Camille	
CATTIN Jean-Luc		VAUTIER Marine	
FAVÉ Danielle	Procuration à Cathy COUSTANCE	LE ROUX Jean-Luc	
COAT Philippe		BODENES Rachel	
CHEVALIER Christine		KERFOURN Martine	
SIMIER Céline		FORICHER Clément	
GODEC Daniel		BIANCHI RAMEL Italia	Excusée
POULLAIN Isabelle		ARZUR Christophe	Excusé
COLLOMBAT Muriel	Procuration à Rachel BODENES	BIHANNIC Pascale	Excusée